



Institutions administratives

Auteurs : Clotilde Deffigier et Hélène Pauliat, Professeurs de Droit public à l'Université de Limoges.

Leçon 1. La “modernisation” de l’administration française

Section 1. De la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) à la Modernisation de l’Action publique (MAP)

§1. RGPP et MAP : deux mêmes faces de la réforme de l’Etat ?

A. La Révision générale des politiques publiques : une efficacité au service du public ?

1. Une inspiration liée au new public management
2. Des objectifs et principes d’actions essentiellement tournés vers l’efficacité
3. Une pertinence discutable

B. La modernisation de l’action publique : le renouveau du service public ?

§2. Modernisation et fonction publique

- A. Des évolutions nécessaires
B. Les réformes liées à la RGPP et à la MAP

§3. Modernisation et finances publiques

Section 2. Normes et documents administratifs et nouvelles technologies

§1. Information des administrés et nouvelles technologies

A. La diversité des textes administratifs internes

1. Les circulaires
2. Les lignes directrices
3. Les autres textes

B. L’amélioration de l’accès aux normes et documents administratifs

1. Le renforcement de la transparence et de la simplification administrative
2. La simplification de l’accès aux sites de documentation et d’information
3. Le phénomène de l’Open data

§2. Nouvelles technologies et participation des administrés

Leçon 2. Les principes fondamentaux de l’administration française

Section 1. Les principes généraux de l’administration

§1. Administration et Constitution

- A. Les références constitutionnelles à l’administration
B. La subordination de l’administration au Gouvernement

§2. Administration et personnes publiques

- A. La personne publique principale : l’Etat
B. Les personnes publiques secondaires : les collectivités territoriales
C. Les personnes publiques spécialisées
1. Un procédé ancien : l’établissement public
 2. Le Groupement d’intérêt public : une association de droit public ?

Section 2. Les principes généraux de l'organisation administrative

§1. La centralisation et la déconcentration, une efficacité fonctionnelle

- A. L'imperfection de la centralisation
 - 1. La rigidité des principes
 - 2. La rigidité excessive de l'exercice du pouvoir administratif
- B. Les aménagements de la centralisation
 - 1. Un aménagement symbolique : la délocalisation
 - 2. Un aménagement politique : la déconcentration
 - a. Le principe : un transfert de compétences à des autorités territoriales de l'Etat
 - b. La mise en œuvre : un renforcement constant des échelons territoriaux

§2. La décentralisation, méthode d'organisation administrative ou politique ?

- A. Les caractères de la décentralisation territoriale
- B. Le renforcement progressif de la décentralisation territoriale

Leçon 3. Les institutions politico-administratives nationales

Section 1. Le Président de la République et ses services

§1. Les pouvoirs administratifs du Président de la République

- A. Le pouvoir de nomination
 - 1. La désignation des ministres
 - 2. La nomination aux emplois civils et militaires
 - a. Les emplois pour lesquels la nomination se fait en Conseil des ministres
 - b. Les emplois auxquels le Président de la République peut pourvoir seul
 - c. Les emplois pour lesquels la nomination doit être confirmée par les assemblées
- B. Le pouvoir de direction
 - 1. Un pouvoir réglementaire reconnu
 - 2. La direction générale du pays

§2. Les services du Président de la République

- A. Les services du Président, en tant que chef de l'Etat
 - 1. Le Secrétariat général de la Présidence de la République
 - 2. Le cabinet
- B. Les services du Président, en tant que chef des armées

Section 2. Le Premier ministre et ses services

§1. Les pouvoirs administratifs du Premier ministre

- A. Un pouvoir réglementaire de droit commun
 - 1. Assurer l'exécution des lois
 - 2. Imposer la cohérence ministérielle
 - 3. Nommer aux emplois civils et militaires



Institutions administratives

Auteurs : Clotilde Deffigier et Hélène Pauliat, Professeurs de Droit public à l'Université de Limoges.

§2. Les services du Premier ministre

- A. Le cabinet
- B. Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
- C. Les autres services rattachés au Premier ministre

Section 3. Le Gouvernement et les ministres

§1. Les services du Premier ministre et du Gouvernement

- A. Le Secrétariat général du Gouvernement
- B. Le Secrétariat général des affaires européennes
- C. Le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique

§2. Les ministres et leurs services

- A. Un nombre et des fonctions variables
- B. Une coordination indispensable
 - 1. La précision apportée par les décrets d'attribution
 - 2. L'absence de pouvoir réglementaire général
 - 3. Les réunions interministérielles
 - 4. Le rôle essentiel du secrétaire général du ministère
- B. Des services spécifiques
 - 1. Le cabinet ministériel
 - 2. L'organisation de l'administration ministérielle

Leçon 4. Les autorités indépendantes et de régulation

Section 1. Les autorités administratives indépendantes traditionnelles

§1. Une catégorie juridique discutée

- A. Des caractéristiques peu homogènes
- B. Un cumul de prérogatives problématique
 - 1. Un encadrement constitutionnel
 - 2. Un encadrement administratif

§2. Des distinctions relatives

- A. Les autorités protectrices des droits et libertés
 - 1. Une institution originale et controversée: le Défenseur des droits
 - a. Une « autorité constitutionnelle indépendante »
 - b. Un champ d'intervention très étendu
 - 2. Des institutions variées
- B. Les autorités de régulation dans le domaine économique
 - 1. Les autorités à vocation générale (la Haute autorité de la concurrence)
 - 2. Les autorités sectorielles

Section 2. Les autorités indépendantes dotées de la personnalité juridique

§1. La nature juridique de ces autorités

- A. Le débat juridique et politique
- B. Une liste introuvable

§2. L'ambiguïté de ces autorités

- A. Une responsabilité à définir
- B. Le début ou la fin d'une catégorie juridique ?

Leçon 5. Les institutions spécialisées

Section 1. Les institutions de la mission « Conseil et contrôle de l'Etat »

§1. Le Conseil d'Etat

- A. Une histoire ancienne
- B. Des missions diversifiées

§2. La Cour des comptes

- A. Une organisation liée à l'évolution de son activité
- B. Une mission de contrôle étendue

§3. Le Conseil économique, social et environnemental

- A. Une inscription dans le texte constitutionnel
- B. Une activité consultative limitée...

Section 2. Les institutions spécifiques

§1. Les institutions d'aides à la décision publique

- A. La réforme des institutions consultatives
 - 1. Une trop grande dispersion des organismes à l'utilité discutable
 - 2. Un mécanisme de consultation à revoir
- B. Le difficile positionnement des institutions techniques
 - 1. Le Commissariat à la stratégie et à la prospective, France Stratégie
 - 2. La DATAR, la DIACT, le CGET

§2. Les institutions de contrôle interne

- A. Le contrôle opéré par les inspections générales
- B. La limitation progressive du nombre des missions de contrôle

Leçon 6. L'administration territoriale de l'Etat

Section 1. L'administration de l'Etat dans la région

§1. Région et Préfet de région

- A. L'évolution de la fonction du préfet de région
 - 1. Un statut proche de celui de préfet de département
 - 2. Des préfetures de région à revoir à la lumière de la nouvelle carte régionale
- B. L'évolution des attributions du préfet de région
 - 1. Des pouvoirs renforcés par la charte de la déconcentration de 2015
 - 2. Une adaptation possible des services régionaux de l'Etat aux spécificités du territoire
- C. Un exemple : la spécificité des compétences en matière d'Education, la répartition des compétences Préfet/Recteur

§2. Une structure administrative régionale spécifique

- A. Les institutions de coordination indispensables
 - 1. La montée en puissance du secrétariat général aux affaires régionales
 - 2. Le rôle consultatif du comité de l'administration régionale
- B. La restructuration des directions régionales de l'Etat



Institutions administratives

Auteurs : Clotilde Deffigier et Hélène Pauliat, Professeurs de Droit public à l'Université de Limoges.

Section 2. L'administration de l'Etat dans le département

§1. Département et Préfet de département

- A. Le statut du préfet: un sous-préfet de région ?
- B. Les attributions du préfet

§2. La réorganisation de l'administration déconcentrée

- A. L'évolution des services départementaux
- B. Les nouvelles directions départementales

§3. Arrondissement et sous-préfet

- A. Un statut classique
- B. Des attributions réduites